



Compte rendu de l'audience du 13 avril 2011 auprès du Délégué du Directeur Général, Mr MARTINEU

Le 13 avril 2011, les sections de la CGT FINANCES PUBLIQUES de Midi Pyrénées ont été reçues, par Mr MARTINEU et Mr CABANEL (Délégation Sud Pyrénées).

La CGT FINANCES PUBLIQUES a abordé un certain nombre de préoccupations tant au niveau national, que des spécificités locales.

► Le manque de dialogue social.

Les sections présentes ont toutes, à des degrés divers, soulevé le manque de dialogue dans leur département et le fait que les Directions Locales ont souvent tendance à se défausser sur le national ou à l'inter-région. Le dialogue social n'est souvent que de façade. Evacuant le débat paritaire, les Directions appliquent au final des décisions prises avant même la tenue des réunions.

Les organisations syndicales doivent réclamer, à de très nombreuses reprises, des documents ou renseignements. Les Directions locales tardent souvent à répondre aux demandes. Le manque de transparence et la rétention d'information tendent à devenir la norme. La CGT dénonce une posture qui ne peut que nuire au sens et au contenu du dialogue social. Il a également été rappelé que pour ne pénaliser ni le fonctionnement des services ni l'action syndicale, les Directions devaient compenser, notamment dans les petites structures, les absences des représentants des personnels.

La CGT FINANCES PUBLIQUES de La Haute Garonne a dénoncé les discordances importantes figurant dans les documents concernant le CTPD des suppressions d'emploi mais aussi « l'évaporation mystérieuse » de plusieurs emplois en 2010. Selon l'interlocuteur, les justifications avancées s'avèrent contradictoires. Entre la création de CHORUS, la restructuration du Centre des Pensions, le transfert des Domaines vers la gestion publique, la situation de la TTA-CAS, les tours de bonneteau se multiplient pour éliminer les emplois. Le Directeur Inter-régional a proposé une audience spécifique pour clarifier ces points obscurs. Pour la CGT FINANCES PUBLIQUES, la seule solution est que la Centrale reconnaisse son erreur en corrigeant à la hausse le TSM et l'ORE.

La CGT FINANCES PUBLIQUES de l'Ariège souligne le fait que les services des ressources humaines semblent dépassés avec la réforme et tardent à communiquer certains documents. La CGT FINANCES PUBLIQUES du Tarn a dénoncé le fait que la Direction revienne, avant même le CTPD, sur le remboursement des nuits et repas pour les collègues en stage à Toulouse, malgré l'engagement du précédent Directeur acté par un CTPD. Le DDFIP a refusé d'entendre les arguments des représentants des personnels et a clos le débat en passant au point suivant de l'ordre du jour. Le mépris des instances de concertation est flagrant, ainsi le refus de notre Directeur de répondre à l'ensemble des agents présents lors du CTPD de localisation des suppressions d'emplois.

La CGT FINANCES PUBLIQUES de l'Aveyron s'offusque que la Direction refuse la mutation

de collègues sur des postes pourtant difficiles à pourvoir sans tenir compte des arguments de l'ensemble des organisations syndicales. La transparence devrait être de mise et tout devrait être abordé lors des instances paritaires.

La CGT FINANCES PUBLIQUES des Hautes Pyrénées a rappelé que la succession de réunions ne suffit pas à justifier de la qualité du dialogue social et que les réunions paritaires se résument à un exercice formel qui évacue les propositions des représentants du personnel. Il en a été ainsi de groupes de travail, CHS et CTP consacrés à des aménagements immobiliers qui ont été révélateurs de l'absence totale de prise en compte des propositions syndicales et des préoccupations des agents. Cette attitude directionnelle contribue grandement à décrédibiliser les instances vis à vis des collègues et creuse un fossé qui va grandissant entre les agents et les cadres dirigeants.

Mr MARTINEU a rappelé son rôle et sa place au sein de la DGFIP, précisant qu'il ne se substituait pas aux directeurs départementaux. Il a concédé la difficulté à pourvoir les emplois de Chorus et des pensions. Certains agents ont refusé leur affectation sur Toulouse au cours du dernier mouvement. Les lauréats des concours pourraient en première affectation pourvoir ces postes. Il a rappelé le discours du ministre du 10 mars auprès des organisations syndicales.

► Les suites de la venue de Mr PARINI à Labège et les engagements ministériels.

Mr MARTINEU a abordé, à notre demande, les suites données à la venue de Parini à Labège l'an dernier. Le Directeur Général a bien affirmé que la situation n'est pas figée et s'est engagé à tenir compte des évolutions de charges et populations pour la création d'un SIP en Haute Garonne.

La cartographie sera faite selon les charges de chaque SIP et l'actualisation du classement des postes. La CGT FINANCES PUBLIQUES communiquera à Mr MARTINEU le projet qu'elle a élaboré conjointement avec les élus sur le site d'Aucamville.

Mr CABANEL s'est engagé à l'évoquer avec le DRFIP.

Mr MARTINEU a réaffirmé les engagements de M PARINI sur la non fermeture des trésoreries de proximité listées dans sa lettre du 02 juin 2010. De même, M MARTINEU rappelle les engagements du Ministre à ce que le niveau de suppression ne dépasse pas celui des 4 dernières années. La fusion ne devant pas accélérer ces fermetures. Il a cependant souligné le rôle essentiel des élus qui peuvent saisir directement le ministre quand une trésorerie de proximité est menacée de fermeture et qu'ils y sont opposés.

La CGT FINANCES PUBLIQUES a dénoncé l'hypocrisie de l'Administration qui crée les conditions de fermeture de ces sites par des situations de sous effectifs chroniques, des restrictions importantes d'ouverture au public et de dégradations des conditions de travail. Ainsi certains collègues se renseignant sur leur futur petit poste préfèrent renoncer à leur mutation quand ils ont connaissance des conditions d'exercice de leur mission.

Les postes dits spécifiques ne permettent de pourvoir que 30% des postes en difficulté de recrutement. La CGT FINANCES PUBLIQUES a confirmé que les passerelles pourraient permettre de pourvoir certains sites. La CGT FINANCES PUBLIQUES de Haute Garonne a précisé l'organisation d'états généraux des services publics dans son département et le souhait que le DRFIP, qui sera invité, y participe.

Concernant la classification en zone urbaine sensible du Mirail, le Délégué a indiqué que cette mesure peut concerner d'autres administrations, et qu'un groupe de travail a été créé.

Concernant la Loi sur la Mobilité, Mr MARTINEU confirme que cette Loi s'applique à tous les citoyens concernés y compris aux agents de la DDFIP. Pour le moment aucun agent de la DGFIP n'a été concerné. Il n'en reste pas moins qu'au rythme actuel des suppressions d'emplois (confirmé par le Ministre le 10 mars 2011), nous ne pouvons qu'être inquiets à brève échéance sur cette question et ce, malgré les promesses verbales qui n'engagent que ceux qui les croient.

► Emploi, salaires et conditions de travail.

Mr MARTINEU rappelle l'engagement du Directeur Général de baisser le nombre des indicateurs et de maintenir pour 2011 le niveau de ceux de 2010.

Il a rappelé les objectifs de simplification, source d'allègement des tâches ainsi que le rôle de l'informatique (les utilisateurs d' d'AGORA pourront en témoigner). La CGT a critiqué la dématérialisation à outrance alors que dans le même temps le manque de personnel ne permet pas d'alimenter correctement les nouveaux logiciels. Le contrôle devient alors très difficile.

Mr MARTINEU a estimé que l'on pouvait continuer à diminuer « la place du papier » notamment pour les grandes collectivités.

La CGT FINANCES PUBLIQUES a dénoncé les conditions actuelles de prise en charge des stages de formation (quelque soit le lieu de stage) , tant au niveau des frais que de la prise en compte des temps de trajet dans le temps de travail effectif.

Le décret n°2000/815 du 25 août 2000, en son article 2, prévoit en effet la prise en compte des délais de route pour le trajet entre le lieu de travail habituel et un autre lieu de travail (stage) comme temps de travail effectif.

L'éloignement de certains départements et le refus directionnel (qui ne concerne pas tous les départements) , de rembourser les nuitées et repas aux stagiaires, ne permettent pas le repos minimum quotidien de onze heures. En conséquence, les agents devraient être re-crédités des heures indues. La jurisprudence du Conseil d'Etat confirme l'analyse de la CGT en la matière.

Mr MARTINEU va étudier la question et en référer à M. Rambal.

La CGT FINANCES PUBLIQUES a clairement indiqué qu'elle n'en restera pas là, cela fait des années (onze ans !) que les agents voient ainsi leurs droits bafoués.

La CGT FINANCES PUBLIQUES des Hautes Pyrénées a alerté le Délégué sur la situation catastrophique du centre des finances de Lourdes qui perd cette année 8 agents sur 29.

Cette situation renvoie à une question plus générale : celle du droit à congé, y compris durant la campagne d'IR.

Le Délégué a rappelé que la nécessité de service ne signifie pas pour autant refus des congés pendant cette période. Pour la CGT, les agents ne doivent en aucun cas subir une double peine : plus de travail car moins nombreux et moins de congés car sous effectif chronique.

Il est demandé aux directions de rappeler aux chefs de service le principe du droit à congés y compris en campagne IR.

De même les collègues de la filière gestion publique qui ont été nommés en SIP, doivent, comme cela était prévu par la circulaire DGFIP du 6 mars 2009, pouvoir être réaffectés dans leur filière d'origine.

M. Martineu a rappelé que ce principe devait s'appliquer.

La CGT FINANCES PUBLIQUES est intervenue à différents niveaux pour réclamer une lisibilité plus grande pour les mères de trois enfants qui partent à la retraite à la fin du mois de juin.

Mr MARTINEU précise que le logiciel de simulation fonctionne (enfin !). Il va prendre l'attache de Mr RAMBAL afin d'obtenir (*du moins on l'espère*) des précisions sur l'exercice du droit de rétractation et ses conséquences.

La CGT a insisté sur la dégradation constante des conditions de vie aux travail des agents de tous grades (du C au A +). Elle a rappelée l'importance des ACMO à temps plein (volonté affichée par M. Parini) et des médecins de préventions (dans l'Aveyron depuis plusieurs années il n'y a plus de médecin). Il est par ailleurs jugé inacceptable d'expliquer les situations de mal être au travail par des considérations sur la supposée fragilité psychologique de certains individus. Des rapports parlementaires ont déjà alerté sur le sujet et la DGFIP, tant au niveau central que local, serait bien avisée de ne pas occulter la question.

La nécessité de maintenir une action sociale de proximité a également été réaffirmée, ce qui suppose le maintien des moyens en personnel de chaque délégation départementale.

La CGT FINANCES PUBLIQUES s'est inquiétée des futures DISI et a rappelé la nécessité d'avoir des collègues spécialisés à proximité immédiate. Une plate forme régionale ne permettrait pas de travailler dans de bonnes conditions. Le délégué a indiqué qu'il ferait le point sur l'avenir des services informatiques, y compris au niveau départemental.

Concernant les services de SIE qui sont en souffrance Mr MARTINEU a indiqué qu'un groupe travail est envisagé pour cerner les difficultés.

Sur la question des crédits vacataires, M. Martineu a indiqué que la délégation Sud Pyrénées disposait d'une réserve de 120 mois (10 ETP) qui pourrait venir abonder les dotations départementales en fonction des besoins affichés par chacun.

La CGT FINANCES PUBLIQUES a aussi rappelé l'importance de re-valoriser les remboursements de frais kilométriques, avec un carburant en hausse perpétuelle, et les salaires qui vont baisser du fait du gel annoncé du point d'indice et de la hausse des cotisations retraite. Pour la première fois depuis 1935 le salaire net des fonctionnaires sera en baisse à compter de 2011.

La CGT FINANCES PUBLIQUES de Midi Pyrénées va continuer à examiner avec attention les suites données à cette audience pour défendre au mieux les intérêts de l'ensemble des collègues de la DDFIP.

	Bulletin d'adhésion – CGT FINANCES PUBLIQUES AVEYRON <i>Pour un syndicalisme de conquêtes sociales</i>
	NOM : Prénom :
	Date de naissance : .. / .. /
	Catégorie : Grade : Echelon :
	Filière fiscale <input type="checkbox"/> Filière gestion publique <input type="checkbox"/>
	Adresse administrative :
	Adresse pour l'envoi de la presse : <input type="checkbox"/> Adresse administrative <input type="checkbox"/> Adresse personnelle (préciser) :
	Tél. : Mel :
	Date : .. / .. / Signature :